



RAPPORT DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

INTRODUCTION

Ce rapport a été préparé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, conformément à l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** »). Ce rapport décrit les mesures prises par Boise Cascade Company et Boise Alljoist Ltd. (collectivement « **Boise Cascade** ») pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de Boise Cascade. Le Conseil d'administration de Boise Cascade a approuvé le présent rapport tel qu'il en est attesté ci-dessous.

1. STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Structure

Boise Cascade Company est une société constituée en vertu des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, dont les actions ordinaires sont cotées à la Bourse de New York. Le siège social de Boise Cascade est situé à Boise, dans l'Idaho, aux États-Unis.

Boise Cascade possède plusieurs filiales, les principales étant constituées aux États-Unis, ainsi qu'une filiale à part entière, Boise Alljoist Ltd., dont le siège est à Saint-Jacques, au Nouveau-Brunswick, et qui est constituée en vertu des lois du Nouveau-Brunswick, Canada. Boise Cascade Company et Boise Alljoist Ltd. sont les entités déclarantes aux fins de la Loi.

Entreprises et activités

Boise Cascade est une entreprise de fabrication et de distribution de matériaux de construction. Présentement, Boise Cascade exploite 58 sites aux États-Unis et un au Canada. Au 31 décembre 2023, Boise Cascade employait environ 7 310 personnes.

Chaîne d'approvisionnement

En 2023, Boise Cascade a acheté et importé des biens en provenance de nombreux pays, principalement du Canada et d'Amérique du Sud, notamment des biens liés aux matériaux de construction, ainsi qu'à l'équipement de fabrication et d'exploitation.

La chaîne d'approvisionnement de Boise Cascade comprend une large gamme de produits et de services couvrant divers secteurs, dont principalement les matériaux de construction, les équipements de fabrication, le matériel roulant, les produits et services de technologie de l'information, et les services opérationnels et de transport. Boise Cascade s'efforce de s'approvisionner localement dans la mesure du possible.

2. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE DILIGENCE RAISONNABLE

Tous les contrats d'approvisionnement de Boise Cascade exigent que les fournisseurs respectent toutes les lois applicables, y compris les lois fédérales, provinciales, municipales,

locales ou autres, les règles, les statuts, les règlements, les ordonnances, les codes, les jugements, les décrets, les traités ou d'autres exigences ayant force de loi.

Code de conduite des fournisseurs

Le Code de conduite des fournisseurs de Boise Cascade (le « Code ») précise les attentes que nous avons à l'égard de chacun de nos fournisseurs, vendeurs, entrepreneurs, consultants, agents et toute autre personne qui fournit des biens et des services à Boise Cascade. Les bons de commande de Boise Cascade aux fournisseurs spécifient la reconnaissance du Code et l'attente que tous les fournisseurs s'engagent à suivre les principes de conduite décrits dans le Code. Le Code s'applique également à tout sous-traitant du fournisseur qui lui fournit des biens ou des services. Le Code est applicable en cascade à tous les sous-traitants de rang inférieur. Le fournisseur est entièrement responsable de la conformité de ce(s) sous-traitant(s), comme s'il s'agissait de lui-même.

Les fournisseurs sont tenus de traiter leurs employés conformément aux lois applicables et aux normes industrielles, et d'appliquer des pratiques d'emploi saines dans tous les aspects de la relation de travail, y compris en ce qui concerne les salaires, les heures de travail, les heures supplémentaires, les avantages sociaux et les droits des employés. Entre autres exigences, le Code stipule que les fournisseurs sont censés pratiquer et encourager l'application des Droits de l'Homme fondamentaux, lorsque les décisions en matière d'emploi sont basées sur le libre choix. Les fournisseurs :

1. ne doivent pas tolérer ni être complaisants à l'égard de toute forme de travail forcé ou obligatoire,
2. ne doivent pas recourir à des menaces de violence ou à d'autres formes d'abus physiques, sexuels, psychologiques ou verbaux en tant que méthode de discipline, de contrôle ou de manipulation,
3. doivent respecter l'âge minimum d'admission à l'emploi défini par la législation ou la réglementation applicable, et
4. ne doivent jamais permettre aux enfants d'effectuer un travail qui les expose à des dommages physiques, mentaux ou émotionnels. Les fournisseurs sont censés faire cas de leur relation d'affaires avec Boise Cascade et comprendre que leurs futures affaires avec Boise Cascade dépendent nécessairement de leur engagement à respecter le Code. Si un fournisseur ne se conforme pas au Code, Boise Cascade peut résilier tout bon de commande ou contrat en cours avec le fournisseur, sans recours possible à l'encontre de Boise Cascade.

Le Code peut être consulté sur le site Internet de Boise Cascade, à l'adresse suivante : [Boise-Cascade-Supplier-Code-of-Conduct.pdf \(widen.net\)](http://Boise-Cascade-Supplier-Code-of-Conduct.pdf(widen.net)).

Code d'éthique et politique de dénonciation

Boise Cascade jouit d'un solide héritage en tant qu'entreprise éthique et responsable. Les valeurs que nous partageons – Intégrité, Sécurité, Respect et recherche de l'Excellence – ne sont pas que des mots; ce sont les comportements que nous attendons les uns des autres et qui doivent prévaloir dans toutes les décisions commerciales que nous prenons.

Le Code d'éthique de Boise Cascade souligne l'importance de nos valeurs et indique que chaque employé, dirigeant et administrateur de Boise Cascade doit comprendre et respecter le Code d'éthique de Boise Cascade et mener ses activités dans le respect de la Loi, de l'éthique et de la sécurité.

Le Code d'éthique aborde des sujets importants tels que le conflit d'intérêt, la protection des actifs de l'entreprise, le respect sur le lieu de travail et le signalement des fautes

professionnelles. Les employés sont encouragés à signaler les incidents liés à des violations connues ou soupçonnées de la politique et/ou à des fautes professionnelles par l'un des moyens de signalement, y compris une ligne téléphonique de signalement anonyme. Aucun employé ne fera l'objet de représailles pour avoir signalé de bonne foi une violation présumée.

Le Code d'éthique est régulièrement révisé afin de s'assurer qu'il reste en accord avec nos valeurs fondamentales et qu'il est cohérent avec les normes du secteur.

3. RISQUES LIÉS AU TRAVAIL FORCÉ ET AU TRAVAIL DES ENFANTS

Boise Cascade a mis en place des politiques d'entreprise claires qui contribuent à atténuer les risques et à faire preuve de diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs avec lesquels nous faisons affaire. Ces politiques prévoient un contrôle obligatoire des fournisseurs lors de leur intégration, ainsi que des mises à jour de contrôle continu fournies par un logiciel tiers sous contrat, qui permet d'identifier tout risque potentiel lié au fournisseur, y compris les risques de travail forcé et de travail des enfants. Nos processus de sélection incluent les fournisseurs ainsi que les filiales et/ou les sous-traitants des principaux fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement. Le processus de sélection des fournisseurs de Boise Cascade est facilité par le Service de la conformité avec une implication de l'entreprise qui comprend la sensibilisation à ces politiques, la formation et le suivi.

Boise Cascade exige de ses fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois, sans limitation, y compris celles qui concernent le travail forcé et le travail des enfants dans le ou les pays où ils exercent leurs activités. Boise Cascade estime que ses fournisseurs présentent peu de risques de recourir au travail forcé ou au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement, car la grande majorité d'entre eux se trouvent aux États-Unis ou au Canada. En raison de ce faible risque, Boise Cascade ne procède pas actuellement à des audits de ses fournisseurs. Toutefois, l'évaluation continue des risques restera en vigueur afin d'identifier tout risque nouveau ou émergent dans la chaîne d'approvisionnement.

4. MESURES DE REMÉDIATION

À ce jour, Boise Cascade n'a pas eu connaissance de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, Boise Cascade n'a pris aucune mesure de remédiation.

5. REMÉDIATION DE LA PERTE DE REVENUS

À ce jour, Boise Cascade n'a eu connaissance d'aucune perte de revenus pour des familles vulnérables résultant de mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, Boise Cascade n'a pris aucune mesure de remédiation concernant la perte de revenus due aux efforts déployés pour enrayer le travail forcé et le travail des enfants.

6. FORMATION

Les employés de Boise Cascade chargés de contrôler la conformité du programme de gestion de la chaîne d'approvisionnement ont suivi une formation en 2023 et continuent à le faire périodiquement, sur le travail forcé et le travail des enfants, et de réviser les politiques de Boise Cascade relatives à l'identification et à l'atténuation du risque d'esclavage et de trafic d'êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement de Boise Cascade.

7. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Comme indiqué ci-dessus, Boise Cascade n'a pas eu connaissance de risques de travail forcé ou de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. À ce jour, aucune mesure n'a été prise pour évaluer l'efficacité des actions entreprises par Boise Cascade pour réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. Afin d'évaluer l'efficacité de ses efforts, Boise Cascade s'engage à examiner annuellement les politiques, procédures et mesures en place afin de s'assurer qu'elles demeurent des outils efficaces pour réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

ATTESTATION

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de Boise Cascade Company, qui est également la société mère de Boise Alljoist Ltd., conformément au paragraphe 11(4)(b)(ii) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, je, soussigné, atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour les entités spécifiées ci-dessous. À ma connaissance et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants, aux fins de la Loi, pour l'année de référence précisée ci-dessus.

J'atteste de ce qui précède en ma qualité d'administrateur du Conseil d'administration de Boise Cascade Company, au nom de Boise Cascade Company et de Boise Alljoist Ltd.

J'ai le pouvoir d'engager les entités énumérées ci-dessous.

BOISE CASCADE COMPANY
BOISE ALLJOIST LTD.

Par : Nate Jorgensen

Nom : Nate Jorgensen

Titre : Directeur et Président-directeur
général

Date : 10 mai 2024